



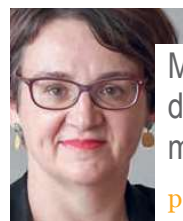
François-Xavier Petit :  
faire se croiser des  
mondes pour innover

p. 09



Emmanuelle Marévéry :  
l'UX designer qui vous  
veut du bien

p. 39



Michelle Bubenice :  
des chartistes aux carrières  
moins monolithiques

p. 40

# archimag.com

[STRATÉGIES & RESSOURCES DE LA MÉMOIRE & DU SAVOIR]

n° 338  
19 euros octobre 2020

serda

une publication du groupe



[dossier]

infodoc :  
gare au droit d'auteur



# ayez le réflexe droit d'auteur !

**L**e droit d'auteur fait généralement assez peu parler de lui. L'un de ses derniers passages remarquables dans les journaux date de la directive européenne du 26 mars 2019. Portant sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique, ce texte, notamment, mettait en place le nouveau droit voisin des éditeurs de presse. En débat, la rémunération de ceux-ci face aux Gafa.

L'enjeu se situe largement sur cette question, sous un certain angle plus pécuniaire que juridique. Derrière une œuvre, un auteur veut vivre, de même que son éditeur.

Voilà donc une solide raison pour que les documentalistes et les veilleurs prennent garde au droit d'auteur : aucun manquement ne passera inaperçu, les ayants droit y sont attentifs — ou, pour eux, les sociétés de gestion du droit d'auteur. Ne pas abuser de l'usage privé — et individuel — du copiste.

Il faut donc en permanence, par réflexe, se poser la question du droit d'auteur, ceci en particulier à l'occasion de la



Michel Remize

DR

réalisation et de la diffusion du moindre livrable.

On peut prendre cela comme un casse-tête! Ou comme une sorte de jeu de piste : en effet, il faut parfois détricoter une œuvre pour en identifier les ayants droit. Le droit d'auteur se cache dans les détails! Ainsi, une photo amène à son photographe, mais aussi à la personne photographiée, ou encore à l'œuvre

photographiée, et chaque étape interroge le droit d'auteur. La problématique d'un texte n'est pas plus simple : l'auteur du corps du texte est souvent facile à identifier, mais qu'en est-il pour une quatrième de couverture, quels éléments peut-on reprendre dans une revue de sommaires, etc. ?

Les professionnels de l'information doivent donc nécessairement maîtriser quelques compétences juridiques et veiller à les mettre à jour. Un savoir qui peut très bien être transmis à leurs utilisateurs, sous peine de voir séjourner sur les serveurs des fichiers très largement partagés et qui n'ont aucun droit de s'y trouver. ■



Michel Remize  
[Rédacteur en chef]

## nous faisons Archimag

Serda édition-IDP  
24, rue de Milan, F-75009 Paris  
Tél. : +33 (0)1 55 31 92 30  
Fax : +33 (0)1 44 53 45 01  
infos@archimag.com  
www.archimag.com

**contacts e-mail**  
prenom.nom@archimag.com  
**rédaction**

**rédacteur en chef**  
Michel Remize  
**directrice de la rédaction**  
Louise Guerre  
**directeur de la publication**  
Pierre Fuzeau

**l'équipe de rédacteurs**  
Fabien Carré, Clémence Jost,  
Eric Le Ven, Bruno Texier

**nos correspondants**  
Arbido (Genève),  
Ikram Bouzakar (Tanger),  
Florian Delabie (Bruxelles),  
Philippe Laurent (Bruxelles),  
Élisabeth Lavigueur (Montréal),  
**ont collaboré à ce numéro**  
Benoît Kerjean,  
Anouk Marienneau,  
Thomas Saint-Aubin,  
Léa Gomez Wingelinx  
**conception graphique**  
Julio Arias-Arranz, Amcoat  
**maquette**  
Artistryck (Aline Paumard)  
**dessinateur**  
Yves Barros  
**publicité**  
**directrice de la publicité**  
Cathy Potel  
01 44 53 45 14

**chef de publicité**  
Imane Erraoui  
01 44 53 45 06  
**responsable marketing et commercial**  
Alexandre Corbier  
01 44 53 45 00  
**vente au numéro**  
**service abonnement**  
Zamila Nguyen  
zamila.nguyen@archimag.com  
**réclamations infos :**  
zamila.nguyen@archimag.com  
BP 95-92244 Malakoff Cedex  
**tarifs et conditions d'abonnement**  
valables jusqu'au 31-12-2020  
France : 1 an, 137 euros  
France : 2 ans, 237 euros  
Tarif étudiant : 1 an, 30 euros  
Tarif demandeur d'emploi :  
1 an, 65 euros  
Vente au numéro : 19 euros

**imprimeur**  
Inore Groupe Impression  
4 rue Thomas Edison  
58640 Varennes Vauzelles  
**éditeur**  
IDP Sarl, au capital  
de 40 000 euros  
Information, documentation,  
presse  
Numéro de commission  
paritaire : 1221 T 85484  
ISSN : 2260-166X  
Dépôt légal à parution  
du numéro  
**crédits photos**  
Couverture :  
©bobmadbobi/Stock  
p.42 haut : cdc/Pexels  
Intérieures : droits réservés,  
sauf mentions différentes

**annonceurs**  
Agence Digital by Archimag :  
3e et 4e de couverture  
Elsevier : 2  
Serda Formation : 19  
Numerize : 2e de couverture  
**Archimag sur les réseaux sociaux**  
**f t**  
Facebook  
→ www.facebook.com/pages/archiMAG/102327599812643  
Twitter  
→ twitter.com/ArchimagRedac



Archimag est une publication du groupe Serda. Toute adaptation ou reproduction même partielle des informations parues dans Archimag est formellement interdite sauf accord écrit d>IDP SARL.



Ce document est imprimé sur papier certifié PEFC

**Annoncez-vous sur Archimag et Archimag.com**  
Contactez Cathy Potel : 01 44 53 45 14, cathy.potel@archimag.com  
et Imane Erraoui : 01 44 53 45 06, imane.erraoui@archimag.com  
Abonnez-vous à Archimag : www.archimag.com/boutique



# sommaire

## [actualités]

- 04 le gouvernement injecte 7 milliards d'euros dans la filière numérique
- 05 l'e-administration jugée par les usagers
- 06 bibliothèques : une fréquentation en baisse
- 07 nouveau bâtiment pour les AD du Puy-de-Dôme
- 08 Rançongiciels : un guide pour prévenir des attaques
- 09 3 questions à François-Xavier Petit
- 10 gestion de contenu : Hyland rachète Alfresco
- 11 la start-up du mois : Elqano



11

## [dossier]

- 12 **infodoc :  
gare au droit d'auteur**



Vous êtes veilleur, documentaliste, community manager ou iconographe ? Vous recueillez de l'information textuelle, image ou vidéo que vous traitez et diffusez à vos utilisateurs ou clients sous forme de livrables ou autres ? Attention ! vous le savez, juridiquement, on ne peut pas faire tout ce que l'on veut avec l'œuvre d'autrui.

**Sommaire p.13**

## [outils]

- 20 les archivistes face au management des données
- 22 avez-vous pensé à votre héritage numérique ?
- 24 pourquoi les usages du visuel se multiplient dans les organisations et à l'extérieur
- 26 BNB Paribas vu par les archives de la presse : un récit original
- 28 les défis de l'IE au Maroc
- 29 face à face : plateforme cloud vs digital workplace
- 30 records management : s'adapter aux besoins opérationnels des organisations
- 34 comment mettre en place une revue de presse automatisée ?
- 36 management des enjeux éthiques et juridiques de l'IA et des données : le digital ethics officer favoris : créer des nuages de mots
- 38 Emmanuelle Marévéry : l'UX designer qui vous veut du bien



26

Gallica-BnF

## [perspectives]

- 40 école des chartes : aujourd'hui, les carrières sont beaucoup moins monolithiques qu'auparavant
- 42 archimag store : applis, cadeaux, beaux livres...
- 44 dans les archives d'Archimag, octobre 2000



42

un livre...



## Des paléographes aux archivistes

Damien Hamard. - Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020. - 468 p. - ISBN 978-2-7535-7907-1 / 30 euros

« Les pages qui suivent occupent déjà et occuperont d'une manière désormais plus largement et plus aisément accessible une place originale dans la littérature archivistique francophone ». La préface rédigée par Patrice Marcilloux, professeur en archivistique à l'université d'Angers, qui qualifie l'ouvrage de Damien Hamard de « neuf et précieux », est élogieuse. Pionnier, cet ouvrage issu d'une thèse de doctorat soutenue en 2015 — et accueillie avec les félicitations unanimes — ne se contente pas de proposer une histoire de l'Association des archivistes français (AAF). Il place sa réflexion autour de la notion de réseaux professionnels et permet d'appréhender le parcours d'ouverture de l'AAF durant quarante années de transformations juridiques, administratives, sociales et technologiques. Et si Damien Hamard témoigne de la réussite de l'association « à alimenter la doctrine archivistique française en lien, puis en marge, du réseau institutionnel des archives », il n'en reste pas moins lucide sur le défi qui l'attend : la défense d'une communauté unitaire, son moteur depuis toujours, qui pourrait aussi constituer sa limite. ■

## bibliothèques : une fréquentation en baisse

**T**out au long de l'année 2018, 9 200 personnes résidant en France métropolitaine ont été interrogées sur leurs pratiques culturelles. Le Département des études de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture vient de dévoiler ses observations dans une étude « Cinquante ans de pratiques culturelles en France ».

27 % des personnes interrogées déclarent avoir fréquenté une bibliothèque au cours de l'année 2018. Soit une baisse régulière par rapport à 2008 (28 %) et 1997 (31 %). Il faut remonter trois décennies en arrière pour retrouver une valeur plus faible : 23 % en 1988. Du côté des inscrits, on constate la même tendance à la baisse : 15 % en 2018, 19 % en 2008 et 21 % en 1997.

### davantage de femmes dans les bibliothèques

Une analyse plus fine fait apparaître une différence entre les femmes et les hommes : « Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à être inscrites dans une bibliothèque et à en avoir fréquenté une. (...) En 2018, 19 % d'entre elles déclarent être inscrites dans une bibliothèque et 31 % en ont fréquenté une, contre respectivement 10 % et 22 % des hommes ».

Autre piste d'analyse : l'âge. La fréquentation des bibliothèques est une pratique fortement structurée par l'âge « quelles que soient les générations, la part des usagers est plus importante aux âges jeunes qu'aux âges plus avancés », constatent les auteurs de l'étude. Enfin, sans surprise, le milieu social exerce également une influence sur la fréquentation des lieux de lecture. Les cadres sont près de deux fois plus nombreux à s'y rendre : 37 % ont fréquenté une bibliothèque au cours de l'année 2018 contre 19 % des ouvriers et employés. ■

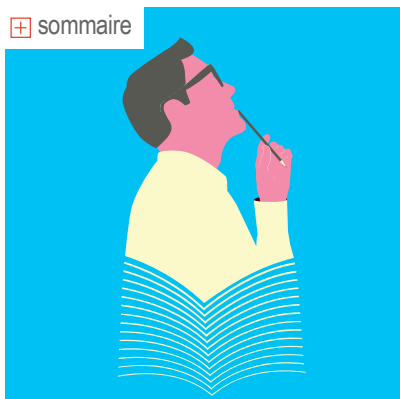
## l'Unesco renforce sa base de données Natlaws

Quinze ans après sa création, la base de données Natlaws sur la protection du patrimoine culturel — 3 022 lois, décrets et amendements — a été mise à jour grâce au soutien financier de la Suisse et de la Suède.

Cette mise à niveau concerne la numérisation de la documentation existante sur la législation relative au patrimoine culturel mondial. Natlaws propose désormais de nombreux documents réglementaires en haute définition : contacts des autorités nationales responsables de l'exportation de biens culturels, informations générales sur les ministères responsables, législations nationales provenant des archives de l'Unesco et transmise par les États membres depuis les années 1950.

Autre nouveauté, un index complet des lois sur le patrimoine culturel a été créé et un inventaire des lois manquantes est actuellement en cours de constitution. ■

→ [en.unesco.org/cultnatlaws](http://en.unesco.org/cultnatlaws)



- 14 des livrables de veille selon les règles
- 15 droit d'auteur : « beaucoup d'idées reçues circulent chez les documentalistes »
- 16 community management et e-réputation : le droit d'auteur dans l'ADN
- 17 l'iconographe, l'auteur et les ayants droit
- 18 CFC : gestion et vigilance !

## infodoc : gare au droit d'auteur

**Vous êtes veilleur, documentaliste, community manager ou iconographe ? Vous recueillez de l'information textuelle, image ou vidéo que vous traitez et diffusez à vos utilisateurs ou clients sous forme de livrables ou autres ? Attention ! vous le savez, juridiquement, on ne peut pas faire tout ce que l'on veut avec l'œuvre d'autrui. Il faut savoir situer où un droit d'auteur s'exerce, recourir rigoureusement au droit de citation, payer éventuellement une redevance, etc. Ce dossier fait témoigner différents métiers au sujet de leurs pratiques quotidiennes et propose un point juridique synthétique propre à chaque problématique, validé par le juriste Didier Frochot (Les Infostratèges). Une société de gestion du droit d'auteur, le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), explique son rôle et son pouvoir de contrôle.**

**U**n rappel à la loi ne fait jamais de mal. Les articles de presse, les livres, les vidéos, les images, les photos, la musique... sont des œuvres protégées par le droit d'auteur. Et, selon le Code de la propriété intellectuelle, en faire des reproductions dans un cadre professionnel ou pédagogique sans autorisation préalable est illicite. À quelques nuances près, les métiers de l'information-documentation doivent eux aussi respecter le Code de la propriété intellectuelle. À commencer par les veilleurs qui surveillent, collectent, stockent et indexent des contenus issus du web et notamment de sites de presse. « Ces actions

*impliquent nécessairement des reproductions de ces contenus et donc l'autorisation préalable de leurs ayants droit lorsqu'il s'agit d'œuvres protégées* », rappelle le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC). Cette société de perception et de répartition de droits de propriété littéraire et artistique propose un contrat veille web qui « *autorise la réalisation de cette activité pour tout son répertoire de sites de presse lorsque la finalité est la mise à disposition ou la diffusion d'analyses ou de liens permettant à leurs destinataires d'accéder directement au contenu en ligne* ». Pour l'année 2020, le CFC a réparti un montant de 11,7 millions d'euros au titre des copies

numériques professionnelles : 16 % de cette somme ont été perçus auprès des prestataires de veille.

Les autres métiers de la sphère infodoc sont également concernés par le droit d'auteur : les iconographes, les documentalistes, les community managers... De l'aveu même de ces professionnels, les mille et une nuances du droit ne sont pas connues de tous.

Ce dossier propose un rappel des notions fondamentales du droit et apporte un éclairage pratique par ceux qui, quotidiennement, sont confrontés à la gestion du droit d'auteur. ■

**Brunot Texier**

# les archivistes face au management des données

Depuis plusieurs années, les archivistes s'aventurent sur le terrain des data et essaient de trouver leur place au côté des informaticiens. Une aventure dans laquelle ils ont quelques compétences à faire valoir.

au mois de décembre 2018, les Archives nationales organisaient leur grand hackathon au cœur de Paris. Objectif : proposer à des volontaires d'imaginer les moyens les plus originaux pour valoriser huit jeux de données prélevés parmi quatorze siècles d'archives conservées dans les différents magasins des Archives nationales. Une série de missions était proposée aux participants : optimiser la base de la Légion d'Honneur afin de faciliter sa consultation par les citoyens, analyser et visualiser les archives des notaires de Paris (du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle), comprendre l'évolution du paysage de montagne à travers des fonds photographiques... Un défi relevé pendant trois jours et deux nuits par plusieurs dizaines de personnes aux profils variés : des archivistes, bien sûr, mais aussi des développeurs informatiques et même des généticiens épris d'archives.

Ce hackathon n'était pas la première immersion des archivistes sur le terrain de l'exploitation des données. Mais il marquait une étape importante : « *Cet événement est un très beau succès en termes de participants, de qualité des projets présentés et d'implication des équipes des Archives nationales. Il s'inscrit dans*

*une trajectoire de transformation des Archives nationales* », nous déclarait Françoise Banat-Berger alors directrice des Archives nationales (1).

Il faut remonter à 2010 pour voir les archivistes s'aventurer sur le terrain de la data. Cette année-là, l'Association des archivistes français se dotait d'un groupe de travail baptisé « *Réutilisation des données publiques* ». Objectif de l'AAF : mener « *une réflexion collective avec l'ensemble des partenaires (ministériels, associatifs, économiques) à commencer par le Service interministériel des Archives de France* » pour que les archivistes prennent leur place dans le mouvement. Quatre ans plus tard, une délégation de l'AAF se rendait au Sénat dans le cadre d'une mission d'information consacrée à l'open data et la protection des données personnelles. L'occasion de rappeler « *le rôle pivot de l'archiviste dans la bonne gestion de l'information, sécurisée et souple, dans l'environnement numérique* ».

## c'est à l'archiviste aujourd'hui de comprendre les enjeux du big data

Depuis, les archivistes — et plus largement les métiers de la documentation — ne cessent de s'interroger sur le rôle qu'ils peuvent être amenés à jouer face au chantier du big data. Au côté des ingénieurs et des scientifiques de la donnée (data scientists), que peuvent-ils apporter ? Ont-ils des compétences particulières à faire valoir dans le traitement de corpus documentaires numériques ? « *L'archiviste, dans son double rôle de records manager et de "conservateur", est à même d'apporter son expertise de gestionnaire de l'information pour optimiser l'environnement big data des institutions* », estime

Alexandre Vieira dans un mémoire de fin d'étude publié par l'Enssib (2).

À ses yeux, « *les nouveaux volumes d'archives, tout comme leur variété, et les outils pour composer avec ces nouveaux défis propres à un environnement big data peuvent donner une nouvelle mission à l'archiviste : cela nécessite que les archives commencent à créer des index et des tables à partir de leur collection pour permettre ces analyses, ces calculs et non plus seulement pour trouver les documents unitaires. L'archiviste obtient un rôle organisationnel au niveau du document et de la donnée qu'il doit organiser, structurer aux mieux pour permettre de déployer une démarche macroanalytique sur ces ensembles. C'est à l'archiviste aujourd'hui de comprendre les enjeux du big data par rapport aux archives, alors que le terme recouvre ici une grande diversité d'éléments (données, documents, etc.). Il s'agit de valoriser l'archive sous l'angle du big data, afin que celle-ci soit valorisée et puisse apporter une valeur significative à ceux qui peuvent en tirer partie (pour la recherche, mais aussi pour toutes organisations, privée ou publique)* ».

## monter dans le train

À la SNCF, les archivistes sont montés dans le train de la donnée et plus précisément dans le wagon de l'ouverture des données publiques. Dotée de fonds d'archives riches et variés, la compagnie ferroviaire a lancé, en 2017, une plateforme Data.sncf (3) sur laquelle on trouve désormais plus de 221 jeux de données : des statistiques relatives aux objets trouvés, la fréquentation ventilée par gares, la rémunération moyenne brute des agents... Ce projet n'aurait pas vu le jour

# pourquoi les usages du visuel se multiplient dans les organisations et à l'extérieur

La place de l'image fixe ou animée est de plus en plus grande au sein des organisations. Si son intérêt pour le marketing, l'évènementiel et la communication externe ne fait aucun doute, elle joue aussi un rôle déterminant en interne. Elle constitue même parfois le patrimoine de l'organisation et sa valorisation est alors au cœur des métiers. Elle encourage aussi l'attachement des collaborateurs à leur organisation ou à une marque et ce, que ce soit dans le public ou le privé.

L'utilisation de visuels continue d'augmenter. À tel point que, pour certains instituts, la grande majorité des communications marketing devraient être purement visuelles d'ici quelques années. Plusieurs raisons expliquent pourquoi l'utilisation d'éléments visuels, qu'il s'agisse de photos, de vidéos, d'infographies, de chiffres éditorialisés ou de Gif animés, ne cesse de s'accroître.

D'autant que ce phénomène ne se limite pas à un média particulier. Il se répand partout, que ce soit dans les journaux, sur les sites web, sur les réseaux sociaux, jusque dans nos emails.

## un phénomène qui touche tous les secteurs

La communication visuelle reste d'ailleurs prépondérante pour la plupart des marques qui investissent encore largement dans des catalogues papier et des packagings, mais aussi pour les entreprises, les administrations, les organismes parapublics et les collectivités (afin de mieux faire passer leurs messages, valoriser de nouveaux services, les expliquer et rendre les messages intelligibles auprès de tous les usagers), sans oublier les musées et autres organismes culturels qui basent l'essentiel de leur communication sur l'impact visuel de leurs collections et des événements qu'ils organisent autour d'elles.

## les réseaux sociaux et le diktat de l'image

Les réseaux sociaux sont les premiers à confirmer l'importance des visuels. Une récente étude réalisée par Adobe a montré que les posts Facebook intégrant des visuels produisaient un engagement 650 % plus élevé que les posts ne contenant que du texte. Sur Facebook, les publications classiques agrémentées de visuels sont clairement celles qui fonctionnent le mieux et génèrent bien

plus d'engagements que les textes. Selon une étude Hubspot, les photos et vidéos sur Facebook génèrent 53 % de mentions « j'aime » en plus que les publications classiques. D'ailleurs, à l'heure actuelle, les photos représentent plus de 55 % de l'ensemble du contenu de Facebook.

Cependant, ce ne sont pas les photos qui engagent le plus sur ce réseau social, mais les vidéos. Après avoir visionné une vidéo, 75 % des personnes interagissent sur Facebook avec la marque qui l'a diffusée. Mais Facebook n'est pas le seul média social à subir le diktat des visuels, c'est le cas aussi de LinkedIn, Twitter et à plus forte raison encore d'Instagram.

## délivrer des messages rapidement

Mais pourquoi cette croissance continue des communications visuelles? Primo, parce que la communication visuelle fait gagner du temps et permet de délivrer les messages plus rapidement. Nous percevons en effet le sens d'un visuel en moins d'un dixième de seconde. Ce qui s'avère beaucoup plus rapide que la lecture d'une phrase ou d'un slogan. Des statistiques montrent que les visuels sont traités 60 000 fois plus vite par le cerveau que le texte.

Sans compter que les visuels et les vidéos produisent une expérience beaucoup plus riche que le texte seul. Ce qui est essentiel dans un environnement média déjà dense où il est particulièrement difficile d'attirer l'attention des lecteurs. Diverses études réalisées par Forbes et Yahoo! ont montré que, sur internet, en moyenne 2 à



## panorama des solutions de records management

société	Alfresco Software	Cincom France	Damaris SA	Docaposte Arkhineo	Docaposte
<b>solution</b>					
Nom de la solution	Alfresco Governance Services	Cincom ECM	Damaris RM	Arkhineo	Okoro
Site web	www.alfresco.com	ecm.cincom.com	www.damaris.fr	www.arkhineo.com	www.docaposte.com/solutions/editique-dematerialisation-et-archivage
Références	NC	Cyclife groupe EDF, OCIRP, Mutuaide, Wallonie Logement SWL, CPA Experts	Gecina, Action Logement, Casino, Carrefour, Caisse d'Épargne	CA, BNP, Safran, Coface	EDF, HSBC, Engie
Coût moyen d'un projet (HT)	NC	À partir de 25 000 €	30 000 €	10 000 €	Selon la complexité du projet : de 2 000 € à 100 000 €
<b>spécifications techniques</b>					
Système d'exploitation	Variés	Windows Server, Linux	Windows 2016, 2019, Linux CentOS	Sans objet (Saas)	Sans objet (Saas)
Types de licence	Souscription avec diverses possibilités : Paas, tiers hébergeur, on premise...	On premise, Saas	Propriétaire, Saas	Saas	Saas
Open source	Deux versions distinctes : version communautaire sous licence libre ; version plus avancée sous souscription licence commerciale	✗	✗	Sans objet (SaaS)	Sans objet (SaaS)
Connecteurs	Salesforce, SAP, Outlook, MS Office, S3, Azure, viewers...	●	Sharepoint Online, Azure AD, SAML SSO, SAP, Cegid, HL7, SilaExpert, etc.	Docaposte, Docusign, Salesforce	✗ (API exposées)
Localisation géographique des serveurs	Au choix du client, suivant le choix du mode d'hébergement (on premise, cloud...)	France	France (Strasbourg, Gravelines, Roubaix)	France	France métropolitaine
Partenaires cloud	AWS, Azure	●	OVH Cloud	Docaposte, ICDC	✗
<b>fonctionnalités</b>					
Personnalisation (écrans de saisie, recherche, profils)	●	●	●	●	●
Gestion des habilitations selon les profils	●	●	● notions de profils et de groupes utilisateurs	●	●
Gestion des plans de classement	●	●	● de manière hiérarchisée	●	●
Gestion des consultations électroniques	● prévisualisation native dans le navigateur (HTML5)	●	●	●	●
Traçabilité des actions et historique	Capacités d'audit avancées et configurables.	●	●	●	●
Gestion des métadonnées descriptives	Modélisation par configuration ou en ligne de modèles de données	●	●	●	●
Gestion des durées de conservation et du sort final	●	●	● sorts finaux pour les documents physiques et numériques	●	●
Solution partenaire de certification électronique	● notamment Docusign	●	● intégration d'un coffre-fort numérique en standard	Interne	Interne
Statistiques	Solution de reporting et analytics sur les données de l'entrepôt	●	●	●	●
Édition de rapports	Solution de reporting et Analytics sur les données de l'entrepôt	●	● et intégration d'un moteur de composition de documents (Type Mapping)	●	●
Workflow de relecture	● modélisation de workflows simples et complexes	●	●	●	✗
Export de métadonnées attaché à un document	API Rest moderne, standardisée et extensivement documentée	●	●	●	●
Export de métadonnées attaché à une sélection de document	API Rest moderne, standardisée et extensivement documentée	●	●	●	●
Export de métadonnées attaché à un dossier	API Rest moderne, standardisée et extensivement documentée	●	●	●	●
Déclinaison métiers	NC	● (paramétrage)	● dématérialisation des bulletins de paie, dématérialisation fiscale des factures	● (paramétrable)	●
<b>cadre normatif</b>					
NF Z 42-013	NC	●	●	● (certifié NF461)	● (certification NF 461)
Iso 15489	NC	●	●	✗	● (certification NF 461)
Iso 30302	NC	●	✗	✗	✗

● Oui ✗ Non



# Avec L'Agence Digitale, faites décoller votre communication digitale



**ANALYSE / CONSEIL EN  
STRATÉGIE DIGITALE**

**EVÈNEMENTS  
PROFESSIONNELS**



**MARKETING DE CONTENUS**

**RELATION PRESSE**



**GESTION DE BLOG  
& NEWSLETTER**

**OUTBOUND MARKETING**



Service commercial  
cathy.potel@archimag.com

**L'AGENCE DIGITALE**  
[www.lagencedigitalebyarchimag.com](http://www.lagencedigitalebyarchimag.com)  
24, rue de Milan - 75009 Paris  
01 44 53 45 00

Service de création éditoriale  
eric.leven@archimag.com